

**QUESTION ORALE POSEE PAR Madame Valérie SCIARETTI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

Objet : Pouvoir d'achat de nos aînés

La Corse détient le record de hausse de ce que l'on appelle pudiquement la précarité : en réalité il s'agit de l'appauvrissement généralisé des Corses qui s'est accru de 2,3 points entre 2005 et 2008 alors même que les écarts de richesse y sont les plus importants de France.

Si cela touche en effet toutes les classes d'âge, on peut noter une fragilité particulière chez les plus anciens.

Cette fragilité est à l'évidence liée au nombre important de ce que l'on appelle «les petites retraites».

En effet la moitié des retraités corses perçoivent moins de 880€, et 25% moins de 560 €.

Parallèlement la vie en corse est plus chère qu'ailleurs, les produits de première nécessité, comme les fruits et les légumes sont 20 à 30% plus chers, l'essence 15%, etc..... Toutes les études menées sont à cet égard unanimes.

Dans ce contexte j'ai deux questions précises :

Les retraités pourraient-ils bénéficier d'une remise sur les transports qu'ils soient ferroviaires, maritimes ou aériens ?

Peut-on obtenir du gouvernement une compensation à la vie chère en faveur des retraités, comme c'est le cas pour les fonctionnaires ?